



VICHfait: par et pour les habitants de VICH

Recherche de candidats pour l'élection à la Municipalité



La Municipalité recherche des candidats pour compléter son équipe. Le dépôt des listes est fixé au mardi **22 avril 2025 à 12h**.

L'élection aura lieu le 18 mai. Notre Syndique, Madame Antonella Salamin, a répondu à nos questions afin d'en savoir plus sur le rôle de Municipal.

Quelle est la charge de travail d'un Municipal ?

La charge est d'environ 20% par semaine. Elle peut augmenter d'environ 10% selon les dossiers à traiter et la période de l'année. Janvier, février et août sont en général plus calmes.

A quelles séances participe un Municipal ?

Les séances de Municipalité se tiennent les lundis à 17h et elles durent environ 2h30, sans compter sa préparation. En cours d'année, le Municipal participera à d'autres réunions en soirée (par exemple : conseils intercommunaux, assemblées générales). Pendant la journée, des rencontres sont planifiées avec des fournisseurs, des prestataires de services, des employés, etc.

Peut-on être Municipal tout en ayant un autre travail à côté ?

Oui, on a des Municipaux qui ont un emploi à 100% à côté. Chacun gère son horaire librement. La plupart du travail

se fait sur le terrain ou en télétravail. Beaucoup d'échanges se font par courriel ou téléphone.

Quelles compétences faut-il avoir ?

Un Municipal doit aimer les contacts avec les autres, être curieux de ce qui se passe sur la commune ou dans la région, avoir envie de partager ses connaissances et il doit surtout être proactif.

Quel dicastère sera attribué à la personne élue ?

La répartition des dicastères se fera avec le nouvel élu au sein de l'exécutif après l'élection.

Comment peut-on s'inscrire à l'élection ?

Le/la candidat(e) doit remplir une fiche (disponible auprès de la secrétaire municipale, Mme Audétat) avant le mardi 22 avril à 12h. Trois Vichois(es) au minimum devront par leurs signatures soutenir sa candidature. [MP]



Agenda

Weekend
du **11**
avril

La nuit est belle au Bois de Chênes: <https://tinyurl.com/Nuit11avril>

Mardi
22
avril

12h:
Dernier délai pour les candidatures à la Municipalité

Dimanche
27
avril

Gland Spring Run (Montoly à Gland)

Dimanche
18
mai

Election complémentaire à la Municipalité

Vendredi
23
mai

Fête des voisins (voir l'édition no.81 du VICHfait pour les astuces)

Samedi
24
mai

21 au 25 mai: Bois de chênes: Fête printemps & nature
boisdechenes.ch
fetedelanature.ch

Plus d'informations (activités, rémunération, candidature):

<https://tinyurl.com/preavis5-2021-2022>

<https://tinyurl.com/election18mai25>



Exposition d'une défense de mammoth découverte près de Vich

Cela peut paraître surprenant de penser que des mammoths existaient à Vich. C'est pourtant ce que l'exposition « Spécimen 24 » actuellement au Palais de Rumine à Lausanne nous raconte. Conduite par le Naturéum, cette exposition met en valeur différentes collections de nos musées cantonaux de science et d'histoire. Parmi les objets phares, on y retrouve une défense de mammoth découverte en 1953 à proximité de notre village, et qui date d'il y a environ 15'000 ans.

Découverte cassée en plusieurs morceaux, la défense a été restaurée par Léa Fernandes Bingert au Naturéum. Le conservateur Robin Marchant explique que les mammoths sont revenus après le retrait du glacier du Rhône quand notre région ressemblait à une steppe herbeuse, où nos ancêtres chasseurs-cueilleurs, côtoyaient également des chevaux sauvages, des bisons des steppes, des rennes et des loups.



Quant à la raison de la disparition des mammoths dans notre région, M. Marchant indique que cela pourrait être dû à un changement climatique il y a 12'000 ans. D'après lui, ce genre de découverte devient plus rare car il y a moins d'intervention manuelle sur les chantiers comme c'était le cas en 1953, et probablement aussi par crainte qu'un signallement mettrait un chantier à l'arrêt pendant une longue période, ce qui n'est pas le cas. [MP]

La défense de mammoth laineux retrouvée en 1953 dans une gravière de Coinsins (crédit: R. Marchant)

L'exposition Spécimen 24 est à voir jusqu'au 24 août.

Plus d'informations :

<https://tinyurl.com/Specimen24>



Un couple Vichois reprend l'agence Zenith Voyages à Gland

L'agence Zenith Voyages, située à Gland au 9 Avenue du Mont-Blanc, propose tout type de voyage. D'un simple billet d'avion, au forfait tout inclus, en passant par un autocar à la carte ou un circuit guidé francophone, l'agence saura y répondre.

L'agence Glandoise propose des voyages pour tout public et vers toutes les destinations du monde, telles qu'une expédition en Antarctique en couple, un voyage sac au dos en solo en Asie, un voyage en famille au Costa Rica, un séjour linguistique à Malte ou encore pour un voyage de noces aux Maldives. L'agence a également son propre service d'urgences disponible en dehors des heures de bureau.

En février 2025, le Vichois Massimo Sidoti et son épouse, Waylay Rojas

Rodriguez, ont repris l'agence avec une grande détermination et un enthousiasme remarquable. Ils inaugurent une nouvelle ère prometteuse pour cette agence de voyages.

L'agence, qui appartenait à un groupe genevois depuis 11 ans, est redevenue une agence indépendante et locale, dirigée par des Vichois. Elle reste membre de l'AVP (Agences de Voyages Privées) aux côtés de sept autres agences.

Ce changement n'entraîne aucune modification au sein de l'équipe de Zenith Voyages, qui reste composée de six personnes, y compris les nouveaux propriétaires : le directeur Massimo Sidoti, né à Nyon et ayant grandi à Gland, et Waylay Rojas Rodriguez,

qui assumera le rôle de comptable. Massimo souhaite développer des contacts avec les entreprises locales, notamment les PME de la région, et proposer leurs services.

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Vous pouvez les contacter par téléphone au 022 364 46 91 ou par email à info@zenithvoyages.ch. [AB]



Les travaux de rénovation de la maison de commune avancent bien

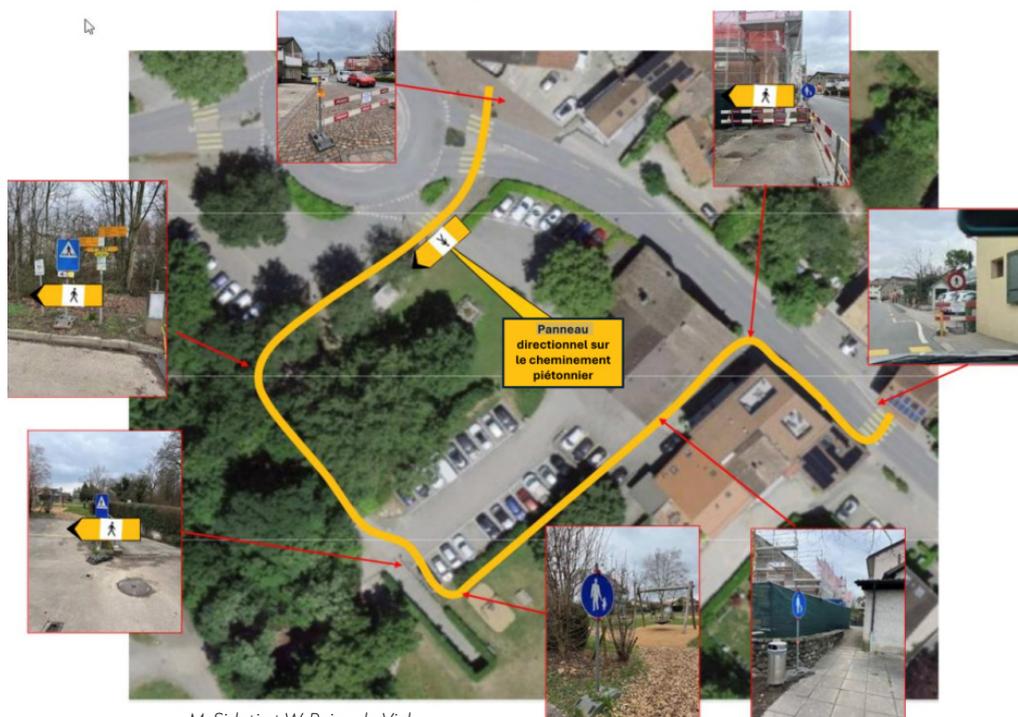
Abritée dans une grange construite en partie déjà en 1619 et rénovée dans les années 1970, la Maison du Tilleul de la Commune à Vich avait bien besoin d'une transformation. Les travaux d'assainissement et de rénovation ont commencé en septembre 2024, et pour en savoir plus sur leur état d'avancement, l'équipe du VICHFait a eu l'occasion d'en discuter avec Jean-Claude Bissat, Conseiller municipal et responsable des bâtiments communaux.

En effet, à l'intérieur de la façade de ce bâtiment classé IV, les travaux avancent bien : l'infrastructure intérieure (maçonnerie, charpente, électricité, chauffage, sanitaire...) est en train de se mettre en place ; les murs porteurs ont été construits, et les dalles du rez et du 1er étage sont actuellement en construction. Du fait des matériaux découverts lors du travail sur la façade Nord-Est du bâtiment, une plus grande partie que prévu de celle-ci a dû être refaite, ce qui a occasionné un petit retard, mais malgré

cela les travaux se poursuivent sans grand problème.

Quelques perturbations de circulation, dues aux échafaudages mis en place pour sécuriser la construction, vont perdurer jusqu'à la fin des travaux, prévue pour juin 2026. Afin d'éviter la circulation alternée – et les embouteillages sur la Route de Gland qu'elle occasionnerait – le passage piéton le long de la route a été temporairement supprimé. Désormais, les piétons doivent emprunter le chemin piétonnier indiqué au niveau des travaux, qui passe derrière le bâtiment, par la place de jeux (voir ci-dessous).

A l'issue des travaux, ce n'est pas seulement le bâtiment administratif qui aura fait peau neuve. En plus de la maison de la commune, qui se déplacera côté route de Gland, sur une surface de 342 m², les projets incluent aussi trois appartements d'une surface totale de 240 m² (côté place de jeux) qui seront par la suite mis en location par la Commune. [VV]



M. Sidoti et W. Rojas de Vich

Annonces de petits boulots pour les jeunes vichois

Lors de la prochaine édition du VICHfait qui paraîtra début juin, une rubrique sera consacrée aux jeunes qui souhaiteraient annoncer leurs services pour des petits boulots dès cet été. Si vous avez moins de 25 ans, que vous êtes baby-sitter ou vous voulez proposer d'autres services comme gardiennage d'animaux, aide aux devoirs, jardinage, soutien aux personnes, vous pouvez nous écrire d'ici au 5

mai à l'adresse vichfait@gmail.com. Le texte de 80 mots maximum devra contenir en tête : nom, prénom, âge et contact.

Les personnes qui ont déjà fait une annonce l'année dernière et qui désirent continuer sont priées d'envoyer leur texte mis à jour. [MI]

Fête d'été : à vous de décider

L'association Vich en Fête a connu quelques changements au sein de son comité. Après plusieurs années d'engagement en tant que président et trésorière, Guillaume Ibsaïenne et Jessica Sutter ont décidé de quitter leurs fonctions, aussi bien qu'Emily Wulf. Pour leur succéder, Lena Perroud (présidente) et Chris Milnes (trésorier) rejoignent Nadine McCormick (secrétaire) dans le comité.

Leur première décision ? Reporter la fête de l'été à fin août pour des raisons d'organisation. Pour cela, ils ont besoin de vous ! Rendez-vous sur le lien ci-dessous pour choisir quelle

date vous préférez:

<https://tinyurl.com/vichete> ou scanner :



L'association serait ravie d'accueillir de nouveaux membres pour les aider à organiser les événements du village. Si vous souhaitez rejoindre une super équipe ou simplement prêter main-forte lors des festivités, n'hésitez pas à les contacter à l'adresse vichenfete@gmail.com. Chaque paire de bras compte ! [NM]

Des activités hebdomadaires à Vich

Quand?	Quoi?	Où?	Qui?	
Lundi	19h - 20h30	Rugby touche (sans contact) pour les femmes	Terrain du sport, Chemin de la Perroude 1, Gland	Les Gazelles, Rugby la Côte
Mardi	19h30 - 20h45	Tai chi	Grande salle, Ancienne salle communale	info@taichichuan-art-equilibre.ch
Mercredi	18h00 - 19h00	Vovinam (Adolescents et adultes)	Grande salle, Ancienne salle communale	Vovinam Léman: vovinamleman.ch
	18h30 - 20h00	Tai chi	Ecole Mont-Olivet	Soggy Roy sugotoroy@gmail.com
Jeudi	19h30 - 21h00	Rugby touche (sans contact) pour femmes et hommes	Terrain du sport, Chemin de la Perroude 1, Gland	Les Gazelles et les Glandiateurs, Rugby la Côte
Vendredi	10h00 - 12h00	Cours d'arts (adultes)	Salle du régent, Ancienne salle communale	Atelier Arte: atelierartvich.com
	15h45 - 17h00	Atelier artistique pour enfants (5-10 ans)		
	17h00 - 18h30	Peinture et dessin pour ados (+11ans)		
Samedi	9h30 - 10h30	Vovinam Enfants	Grande salle, Ancienne salle communale	Vovinam Léman: vovinamleman.ch
	10h30 - 11h30	Vovinam Adolescents et adultes		
	14h00 - 17h00	Entraînement libre		
	9h30 - 10h45	Atelier artistique pour enfants (5-10 ans)	Salle du régent, Ancienne salle communale	Atelier Arte: atelierartvich.com
	15h - 17h00 et 17h - 19h00	Cours d'arts (adultes)		
Samedi et dimanche (une fois par mois)	Stages d'aquarelle 10&11 Mai 14&15 Juin 5&6 Juillet 2&3 Août 6&7 Septembre 4&5 Octobre 18&2 Novembre 6&7 Décembre	Forum des Pralies	Galerie Volmy: galerie-vollmy.com	

Il est à noter qu'il est prévu que les activités de VichFoot reprennent dans le courant du mois de Mai sur le terrain communal à proximité du Forum des Pralies. Les jours et horaires de match seront communiqués ultérieurement. (Arnaud Fuchs, + 41 78 731 42 65)

Et n'oubliez pas toutes les activités occasionnelles offertes par les autres associations dans le village: Les Vichamines, Leman Racing Club (sortie de vélos chaque weekend), SDIS Gland-Serine, et même les Scouts pour les jeunes ! [GB]

RENDRE LES PARKINGS PUBLICS AUX VICHOIS



Idéalement situés en bordure de l'autoroute et proches des arrêts de bus, les parkings publics de la commune de Vich sont malheureusement souvent utilisés par des entreprises pour y stationner des camionnettes, voire servir de P+R. De plus, des voitures tampons diminuent encore l'offre de stationnement pour les habitants qui ne disposent pas de places privées.

Face à cette problématique, la Municipalité a décidé de prendre des mesures pour rendre les parkings publics de Vich aux Vichois. Un règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique a été élaboré et est en cours d'approbation par le Canton. D'ici fin mai, la durée du stationnement en zone blanche sera limitée à 4 heures du lundi au samedi de 7h à 19h et des macarons payants seront mis à disposition pour permettre à leurs bénéficiaires de stationner pour une durée prolongée fixée à 7 jours au maximum. Des autorisations journalières à prépaiement seront octroyées sur demande à certaines personnes définies par le règlement, comme les visiteurs des résidents, les entreprises extérieures ou les clients de l'hôtel. Les macarons de stationnement seront vendus à la journée, au mois ou pour une année.

Afin de faire respecter cette nouvelle réglementation communale, une convention est signée avec la Ville de Gland pour la mise à disposition de leurs assistants de sécurité publique (ASP). Ces ASP patrouilleront sur la commune de Vich dès ce printemps et amenderont les véhicules en infraction. Ils commenceront par les zones bleues dans l'attente de l'installation de la nouvelle signalétique nécessaire pour identifier les zones de stationnement concernées par le système des macarons.

Directive sur les déchets

La Directive communale sur la gestion des déchets a fait l'objet d'une révision en ce début d'année et une nouvelle version est entrée en vigueur au 1er mars 2025.

Les principales modifications sont liées à la mise en place en 2024 d'une collecte des biodéchets à domicile. La liste détaillée des biodéchets collectés en porte-à-porte a été ajoutée, ainsi que les modalités du ramassage. Un article spécifique concernant les conteneurs a notamment été inséré avec les informations nécessaires à leur commande auprès de l'administration communale.

Le deuxième sujet qui nécessitait une mise à jour est le chapitre sur les amendes. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement général de police en 2024, les amendes liées au non-respect de la Directive communale sur la gestion des déchets sont définies à l'article 12 de ce règlement, dans le cadre des amendes d'ordre.

La nouvelles Directive communale sur la gestion des déchets est disponible sous la rubrique Déchets ou dans l'onglet Officiel/Règlements et directives du site Internet de la Commune, mais des exemplaires papier peuvent être demandés à l'administration communale.

Le nouveau Règlement général de police est quant à lui consultable sous le même onglet Officiel/Règlements et directives.

